

République Algérienne Démocratique Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique
Université Mentouri-Constantine
Faculté des lettres et langues étrangères

Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Master-Recherche :

Présence de l'arabe scolaire et du français dans les institutions
Etude de cas de l'Unité Postale de la Wilaya de Constantine.

Présenté par :

Melle. *SOUILAH Sarra.*

Sous la supervision de :

Mme. *CHERRAD Yasmina.*

Professeur à l'université Mentouri
Constantine.

Année universitaire :

2009/2010

Table des matières :

Introduction générale.

Première partie : méthodologie de la recherche et concepts théoriques :

Chapitre1 : Présentation du corpus et de la méthodologie de l'enquête.

- Introduction.
- 1. Présentation de l'institution : « Algérie Poste ».
- 2. Recueil des données.
 - A. Méthodes de l'enquête.
 - B. Déroulement de l'enquête et échantillon réalisé.
- 3. Grilles et stratégies d'analyse.
- Conclusion.

Chapitre2 : Statut de l'arabe scolaire et du français dans la politique linguistique de l'Algérie

- Introduction.
- 1. Statut de l'arabe scolaire dans la politique linguistique de l'Algérie.
- 2. Statut du français dans la politique linguistique de l'Algérie.
- Conclusion.

Deuxième partie : l'enquête effectuée :

Chapitre3 : Analyse quantitative :

- Introduction.
- 1. Application des grilles d'analyse.
- 2. Présence de l'arabe scolaire au niveau de la poste :
 - Analyse.
 - Conclusion.
- 3. Présence du français au niveau de la poste :
 - Analyse.
 - Conclusion.
- 4. Présence simultanée de l'arabe scolaire avec le français.
 - Analyse.
 - Conclusion.
- Conclusion.

Conclusion générale.

Introduction générale :

La sociolinguistique qui a pour objectif d'expliquer les phénomènes linguistiques dans un endroit et moment donnés, s'est beaucoup développée. Ce développement est mesuré par le nombre de recherches effectuées dans ce domaine.

Le travail du sociolinguiste consiste à analyser l'ensemble de données construisant un corpus représentatif du phénomène décrit, car la sociolinguistique comprend en fait : « *toute linguistique procédant à partir de corpus, comme ce dernier est produit en un temps, lieu et milieu donnés et bien précis* »¹

Ce corpus peut être construit à base de données provenant des personnes individuellement ou collectivement, ainsi, il peut comprendre des données orales ou écrites. De ce fait, il peut s'agir d'un ensemble de textes écrits dans le but d'achever une fonction déterminée tels que les écrits issus d'une institution étatique pour pouvoir expliquer des « *réalités vécues, reconnues ou non, encouragées ou non, combattues ou non* »².

La situation linguistique en Algérie est décrite comme diversifiée et riche, car un même locuteur maîtrise ou utilise au moins deux langues. Cela est valable pour l'oral ainsi que pour l'écrit.

Cette diversification ne peut se faire d'une manière harmonieuse, sans l'organisation du gouvernement du pays, car il est responsable des conséquences de tout dysfonctionnement social.

L'Etat est chargé d'accomplir la fonction de l'organisation des politiques linguistiques, tenant compte des particularités des langues et des individus et groupes sociaux qui les parlent et qui les représentent.

Ainsi, cela va apparaître au niveau des différentes organisations et établissements contrôlés par l'Etat, parmi ceux-ci : « Algérie Poste », qui est en contact direct avec les citoyens d'un côté et des autres établissements étatiques d'un autre tels que : les banques, les sociétés des moyens de transport, les sociétés économiques et commerciales, les instances juridiques et de sûreté...etc.

¹ Dictionnaire de la linguistique, Larousse-Bordas, 2002.

² BOYER Henri, introduction à la sociolinguistique, Ed : Dunod, 2001.

Nous nous sommes intéressée à un espace consacré à présenter des services importants aux citoyens, où l'emploi de l'arabe et du français est nécessaire. Cela nous a poussée à mettre l'accent sur le degré de son emploi dans les écrits administratifs, en parallèle avec les règlements et les lois dégagés par l'Etat, pour parvenir à répondre à la question suivante : quelle place occupe chacune des deux langues en question et quels sont leurs statuts ? Quelle est la langue la plus utilisée dans les écrits administratifs de la poste ? Autrement dit, le choix de la langue de rédaction revient-il au rédacteur ou à l'employé ? Ce travail l'oblige-t-il à utiliser une langue et non pas une autre ? La législation permet-elle le choix des langues ? »

Parmi les motivations qui nous ont poussée à opter pour ce sujet, quelques observations que nous avons pu constater après un premier contact avec l'administration. Nous avons pu dégager la situation suivante :

- ✓ Cet établissement a été hérité de la période coloniale, car il a été créé pendant la présence du colonisateur français en Algérie, qui utilisait exclusivement le français comme langue de travail. Après l'indépendance les Algériens ont continué à travailler en français, car les documents laissés par les Français leur servent d'appuis techniques et méthodologiques du domaine des postes et télécommunications. Cette remarque nous pousse à nous interroger sur l'utilité du recours au français, sur son apport et son efficacité.

- ✓ Après l'insertion du système d'arabisation, il y a eu l'arrivée d'une génération arabisée : employés formés et instruits dans ce système, situation qui nous pousse à examiner le degré de l'emploi de l'arabe scolaire et l'application de ce système.

- ✓ Dans la majorité des cas, les employés sont obligés de travailler en langue française, sauf quelques services qui ont affaire à des instances étatiques arabisées (judiciaires et de la sûreté). Cela nous conduit à vouloir déterminer la fréquence de l'emploi de l'arabe scolaire et du français par les différents services de la poste.

Nous supposons que les deux langues occupent des places importantes à la poste, puisque l'emploi de l'arabe constitue d'un côté une obligation, du moment où l'employé s'adresse à une instance arabisée, notamment celles judiciaires et de la

sûreté, ainsi décrite comme langue favorisée par l'Etat et le système d'arabisation. D'un autre côté, le français figure encore dans le premier rang par efficacité du travail, du fait que l'employé a besoin de la documentation du domaine de poste et télécommunication et qui n'est disponible généralement qu'en langue française.

Notre recherche sera effectuée à partir des documents administratifs qu'utilisent les employés de l'unité postale de la wilaya de Constantine et qui sont au nombre de 48. Ces employés sont les administrateurs qui sont chargés de gérer les autres branches postales de toute la wilaya de Constantine et qui seront par la suite questionnés à propos des langues auxquelles ils recourent obligatoirement et/ou facultativement et les raisons de cet emploi.

La finalité de notre recherche est de décrire la situation et les pratiques linguistique dans les institutions algériennes, précisément le cas de l'unité postale de la wilaya de Constantine. Ainsi, pour pouvoir dégager la place qu'occupent l'arabe scolaire et le français dans cette institution, nous tiendrons compte de leur statut officiel par rapport à leurs usages réels.

Notre enquête s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique de façon à vouloir cerner le champ dominé par chacune des deux langues. Nous nous intéressons également au quantitatif au moyen de statistiques afin de mieux cerner la situation. Pour aboutir à cela, il a fallu que nous collections le plus grand nombre possible de documents écrits, et faire un sondage pouvant amener à des développements intéressants. Nous avons donc présenté un questionnaire aux informateurs qui répond aux fins de notre étude, puis analyser les résultats de leurs réponses. Leurs réponses se rajoutent à ceux des documents écrits. Nous achevons cette étude par des statistiques globale, aboutissant ainsi à une analyse quantitative et qui nous permettent d'illustrer les conclusions tirées ultérieurement.

En dernier lieu, cette étude n'est qu'un bilan descriptif d'une réalité linguistique, qui a pour objectif la description d'une situation linguistique en Algérie dans un moment et un endroit précis, souhaitons de même qu'il puisse apporter des informations et des explications sur des phénomènes linguistiques en Algérie, et inspirer d'autres chercheurs dans ce domaine.

Première partie :
Méthodologie de la recherche

Chapitre1 : Présentation de l'échantillon, du corpus et la méthodologie de l'enquête.

Introduction : Nous présentons dans cette partie, l'ensemble des informations concernant l'institution visée, ses fonctions, ses particularités et les méthodes de recherche choisies pour effectuer la recherche avec la description du déroulement de l'enquête.

1. Présentation de l'institution : « Unité Postale de la wilaya de Constantine » :

L'unité postale de la wilaya de Constantine fait partie du corps de l'institution publique : Algérie Poste, qui est gérée par le ministère des Postes et des technologies de l'information et de la communication situé à Alger. Les institutions publiques sont des sociétés étatiques qui sont en relation directe avec les citoyens et qui sont à leur service (paiement des pensions, ouverture de compte CNEP et CCP, paiement des mandats, émission et réception de mandats et télégraphe, encaissement téléphone, vente de timbre, affranchissement des envois postaux, retrait des instances en guichet, paiement retrait à vue, paiement chèque postaux, règlement des factures Sonelgaz).

Algérie Poste et Télécommunication est un organisme qui a été instauré après l'indépendance par l'Etat algérien, sa création date de la période coloniale, de même que plusieurs autres institutions tel que l'état civil.

Algérie Poste s'est séparée d'Algérie Télécommunication récemment, la décision de la séparation a eu lieu en 2000, mais son application a été effectuée en 2002 (décret de l'année 2002), cela a impliqué la mise en place de deux directeurs généraux pour que chacun assure la gestion et le fonctionnement de chaque établissement.

L'organisation d'Algérie Poste s'articule en 3 niveaux :

- 1) Niveau central : concernant la direction générale et toutes ses fonctions de gestion nationale.

- 2) Niveau régional : créé 08 directions territoriales des postes « D.T.P », elles ont un domaine de compétence qui recouvre pour chacune d'elle les régions issues de découpage géographique des postes et télécommunications³.
- 3) Niveau local : créé des unités postales de wilaya « UPW » dans les chefs lieux des 48 wilayas⁴.

L'U.P.W de la wilaya de Constantine, là où se fait notre recherche occupe géographiquement une place centrale: la Brèche, elle est chargée de l'organisation de l'administration ainsi que de tous les bureaux principaux et secondaires à Constantine, ses environs et ses communes.

Elle regroupe 48 employés distribués en services qui sont au nombre de 07 et qui se spécialisent comme il suit :

Service personnel- service financier- service des moyens généraux- service des ressources humaines- service d'inspection- service logistique et de l'informatique- service commercial.

Il est créé au niveau de chaque Wilaya une structure de transition dite « Unité postale de Wilaya » dont les missions et les compétences recouvrent l'ensemble des activités postales ainsi que les prérogatives de services communs précédemment exercées par les Directions de Wilaya⁵.

Ces unités postales de wilaya sont la structure décentralisée d'Algérie Poste, comme elles procèdent aux activités opérationnelles et de coordination au niveau de la wilaya. Elle fonctionne sous l'autorité d'un responsable, qui exerce sa fonction hiérarchique sur l'ensemble des personnels de la wilaya⁶.

³ Article 02 du décret de l'année 2002, décision, annexes.

⁴ Article 02 du décret de l'année 2002, décision, annexes.

⁵ Article 04 du décret de l'année 2002, décision, annexes.

⁶ Article 05 du décret de l'année 2002, décision, annexes.

2. Recueil des données.

A. Méthodes de l'enquête :

Le corpus est composé d'un ensemble représentatif de documents écrits utilisés par les employés dans les différents services de la poste.

De même nous avons visé l'enquête par un questionnaire anonyme qui ne prendra en considération que les questions qui ont pour objectif de mener une analyse quantitative. Nous avons préféré employer le type de questions fermées ou à choix multiples, à réponses pré-codées.

B. Déroulement de l'enquête et échantillon réalisé :

Cette étape consiste à décrire le fonctionnement du recueil de tout ce qui est en relation avec notre étude et ses objectifs. Nous avons organisé notre travail en deux grandes parties :

Première partie : collecter les documents écrits et les catégoriser :

Nous avons d'abord eu contact avec l'administration pour avoir accès aux écrits administratifs, nous avons pu regrouper un nombre de 42 fichiers, parmi ces derniers, 30 sont rédigés en langue française et 12 sont écrits en langue arabe.

Nous avons ensuite divisé les documents en catégories, selon leurs types d'écriture, nous avons pu dégager la liste suivante :

- Les correspondances : ce sont des demandes envoyées d'un service postal à un établissement privé ou étatique, ou ce sont les réponses aux demandes des autres sociétés et établissements.
- Les instructions : ce sont des lois indiscutables qui proviennent des supérieurs ou du ministère, c'est-à-dire les articles qui organisent le travail des services, dans le but d'insérer de nouvelles notions dans le système.
- Les notes de service : constituent les ordres donnés par les chefs de services pour améliorer le fonctionnement de l'administration.
- Les procès verbaux : ce sont les certificats assurés par les membres présents des actes de réunion.

- Les décisions : décrets qui viennent de la direction centrale et qui ne touchent que le seul intérêt de l'administration.
- Ordre de mission : autorisation donnée par le chef de service à un employé ou à un groupe d'employés pour lui ou leur permettre d'effectuer une mission bien précise.

Deuxième partie : le questionnaire.

Après avoir déterminé les objectifs visés, nous avons préparé un questionnaire pré-codé que nous présentons ci-dessous :

Dans le cadre d'une recherche scientifique en Master-langue française, nous vous prions et remercions d'avoir accepté de répondre à nos questions.

Nous mettons à votre disposition l'explication de la notion :

Arabe scolaire : c'est l'arabe officiel enseigné à l'école.

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF :

1- Vous faites partie de quel service au niveau de la poste :

2- Utilisez-vous l'arabe scolaire :

- Oui exclusivement.....option01**
- Oui beaucoup.....option02**
- Oui un peu.....option03**
- De temps en temps.....option04**
- Rarement.....option05**

3- Utilisez-vous le français :

- Oui exclusivement.....option01**
- Oui beaucoup.....option02**
- Oui un peu.....option03**
- De temps en temps.....option04**
- Rarement.....option05**

4- Etes-vous obligés de travailler en :

- Arabe scolaire.....Ar. Sc.**
- Français.....Fr.**
- Les deux.....Les 2**

5-Avez-vous le choix de travailler en :

- Arabe scolaire..... Ar. Sc.
- Français..... Fr.
- Les deux.....Les 2

6-Si vous envoyez un écrit administratif à un autre service, vous le présentez en :

- Arabe scolaire..... Ar. Sc.
- Français Fr.
- Les deux.....Les 2

7-Si on vous envoie un écrit administratif on vous écrit en :

- Arabe scolaire..... Ar. Sc.
- Français..... Fr.
- Les deux.....Les 2

Nous avons visé l'ensemble des employés qui est de 48, donc nous leur avons présenté 48 questionnaires dans le but d'avoir le plus grand nombre possible, mais nous n'avons pu récupérer que 22 questionnaires, 12 ont été remplis par des hommes et 10 par le sexe féminin.

3. Grilles d'analyse :

Grille d'analyse des documents écrits :

	Docs écrits en arabe		Docs écrits en français	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Correspondances				
Instructions				
Notes				
Procès verbaux				
Décisions				
Ordres de mission				

Nous avons remarqué l'absence des documents bilingues, en revanche il y a eu présence de l'arabe dans l'entête de quelques documents écrits en français et présence du français dans l'entête de quelques documents écrits en arabe, ce qui nous a menée à traiter ce cas tout seul.

Types	Langues	Nombre :	Entête en Ar. Sc.		Entête en Fr.		Entête en Fr. et en Ar. Sc.	
			nombre	%/42	nombre	%/42	nombre	%/42
Correspondances	Ar. Sc.							
	Fr.							
Instructions	Ar. Sc.							
	Fr.							
Notes de service	Ar. Sc.							
	Fr.							
Procès verbaux	Ar. Sc.							
	Fr.							
Décisions	Ar. Sc.							
	Fr.							
Ordres de mission	Ar. Sc.							
	Fr.							
Total :								

Grille d'analyse du questionnaire :

N°	Qu1	QU2					Qu3					Qu4			Qu5			Qu6			Qu7					
		O P 1	O P 2	O P 3	O P 4	O P 5	O P 1	O P 2	O P 3	O P 4	O P 5	A r. S c	F r	L e s 2	A r. S c	F r	L e s 2	A r. S c	F r	L e s 2	A r. S c	F r	L e s 2			
M1	Exploitation personnelle																									
M2	/																									
M3	Services postaux																									
M4	Services administratifs																									
M5	Inspéction																									

Sexe masculin

		prin cipa le																		
	M	Serv ice insp ecti on																		
	M	Serv ice fina ncie r																		
	M	Serv ice adm inist ratif gén éral et moy en																		
	M	Insp ecti on																		
	M	Serv ice adm inist ratif gén éral et moy ens																		
	M	Log istiq ue																		
	M	/																		
Sexe féminin	F	Serv ice fina ncie r UP W Con																		

Méthodologie et analyse :

Nous avons procédé à une méthode qui nous permet d'analyser de façon plus pertinente et c'est l'analyse par interprétation, commentaire et ensuite par critique.

L'analyse par commentaire et interprétation :

C'est la partie dans laquelle nous décrivons les résultats relevés puis nous l'interprétons pour expliquer et exposer les données dans le but d'éclaircir l'idée et faciliter la compréhension. C'est une étape d'examen du constat. Nous nous intéressons à dégager les valeurs dans chaque cas pour évaluer les données et leurs variabilités.

Conclusion :

Notre intérêt est de pouvoir décrire notre démarche et notre méthode d'enquête sélectionnées afin d'éclaircir notre voie pour assurer l'organisation et la structuration de l'enquête visée.

Chapitre2 : Statut de l'arabe scolaire et du français dans la politique linguistique de l'Algérie

Introduction :

Parmi les objectifs de la présente recherche, la confrontation des réalités linguistiques en Algérie aux instructions législatives, de ce fait ce chapitre consiste à délimiter le champ théorique et conceptuel de notre étude, pour cerner l'ensemble des notions qui servent à situer notre enquête par rapport aux différents domaines de la sociolinguistique et à préciser son cadre théorique.

1. Statut de l'arabe scolaire dans la politique linguistique de l'Algérie.

L'arabe profite du statut de langue officielle de l'Algérie, revendiquée dès l'indépendance, elle devient ainsi langue de la nation, c'est ce que confirment les propos de Foudil CHERIGUEN : *« c'est la langue que l'Etat s'efforce d'imposer depuis l'indépendance de l'Algérie (1962). Ayant adhéré depuis cette date à la Ligue arabe, les dirigeants algériens se sont empressés d'affirmer l' « arabité de l'Algérie, se gardant bien toutefois de la faire figurer dans les « principes généraux régissant la société algérienne »⁷*

Cette dernière description de la langue nationale tire ses origines d'un temps beaucoup plus lointain (1962), année de l'indépendance de l'Algérie. L'arabe a été considéré comme la langue qui a pour but d'unifier les Algériens, en tant que peuple arabe, musulman face aux tentatives successives du colonisateur français qui se battait pour franciser les Algériens, et effacer les traits de leur identité.

La défense de l'arabisation a été introduite avec le lancement des mouvements de libération dans tout le pays par de nombreux leaders comme l'Emir Abdelkader, Bouamama, Mokrani et d'autres chefs des Zaouïas, tel que le confirme Khaoula Taleb IBRAHIMI : *« (...) sa volonté de restaurer un Etat arabe qui puisse conduire la résistance à l'envahisseur étranger*

⁷ CHERIGUEN Foudil, politiques linguistiques en Algérie. In : Mots, septembre 1997, p :62-63.

*ainsi que les appels à la guerre sainte de Boumama, Mokrani –pour n'en citer que certains parmi tant d'autres étaient sous-tendus par la volonté de sauvegarder la religion, les coutumes, les droits et les valeurs traditionnelles dont la langue ne constitue pas le moindre des symboles ».*⁸

Cette revendication ne s'est pas arrêtée là, elle s'est étalée au domaine politique qui a été préparé d'abord par les activités de l'association des Oulémas et développée et mieux organisée par les partis militants pour l'indépendance de l'Algérie : « *Tous les partis (composantes de ce qu'on a coutume de dénommer le Mouvement National), quelle que soit leur appartenance politique et leur idéologie, l'ont inscrite dans leur programme : Jeunes Algériens, fédération des Elus, AML, UDMA, Etoile Nord- Africaine, Parti du Peuple Algérien (PPA- MTLD), même le PCA (Parti Communiste Algérien) (...) mais c'est l'Association des Oulémas Algériens créée en 1931 à l'initiative des cheikhs A. Ben Badis et M.B El Ibrahimy qui a développé un vaste programme culturel pour la restauration de tous les attributs de l'identité de la nation algérienne »*⁹

L'arabisation a été clairement et strictement recommandée avec l'avènement de l'époque du président H.BOUMEDIENE qui a déclaré l'année 1971 "Année de l'arabisation", qui a préconisé l'utilisation et la connaissance obligatoires de l'arabe par les Algériens

L'arabe scolaire est la langue enseignée à l'école, par opposition à l'arabe parlé par les Algériens, elle est la langue de l'enseignement dès la première année de primaire dans l'ancien système et dès l'année préscolaire après la réforme. Elle est considérée comme la variété haute de l'arabe algérienisé « (...) *c'étaient les dialectes, véritables langues des populations algériennes qui rendaient difficile l'accès de l'arabe littéral dans les foyers*»¹⁰.

En ce qui concerne les autres cycles de scolarisation, l'arabe est toujours en avance, décrit comme langue d'enseignement jusqu'à

⁸ Khaoula Taleb IBRAHIMI, les algériens et leur (s) langue (s)

⁹ Khaoula Taleb IBRAHIMI, les algériens et leur (s) langue (s)

¹⁰ Yasmina CHERRAD-BENCHEFRA, la diglossie arabe à travers le discours colonial.

l'enseignement supérieur où il se trouve limité dans quelques filières des sciences sociales et humaines, du fait que ces dernières utilisent le français dans la transmission du savoir.

L'administration, de son côté a subi les modifications qui sont en relation avec le système d'arabisation, ce qui a impliqué la nécessité de l'emploi de l'arabe, avec des degrés différents d'une administration à une autre selon les particularités et les fonctions attribuées à chacune, citons à titre d'exemple : les administrations de sûreté et de protection (police, gendarmerie...), judiciaires (palais de la justice), l'état civil.....etc. A cet égard GRANDGUILLAUME rejoint l'idée que : « (...) *le premier est le domaine concerné par cette administration. Si les rapports avec l'étranger sont denses, l'arabisation est difficile ; pour le commerce extérieur, l'industrie, l'arabisation représente une complication inutile. Par contre, des secteurs comme la justice, l'intérieur, qui concernent que les populations locales, posent moins de problèmes* »¹¹

2. Statut du français dans la politique linguistique de l'Algérie :

Le français est la première langue étrangère en Algérie, connue comme langue imposée par le colonisateur français durant sa présence en Algérie, il a été présent aux domaines différents de la vie quotidienne des Algériens dans cette période, comme le confirme Kh. Taleb IBRAHIMI : « *le français, langue imposée au peuple algérien par le fer et le sang, par une violence rarement égalée dans l'histoire de l'humanité a constitué un des éléments fondamentaux de la France vis-à-vis de l'Algérie* ». De cette façon, le français s'est imposé en Algérie, tout en mettant en évidence l'intention de la France en Algérie dans cette période, « *dès les premières années de la colonisation, une entreprise de désarabisation et de francisation est menée en vue de parfaire la conquête du pays* »¹², le gouvernement français à cette époque, a visé d'abord les grandes villes, lieu favorable de centralisation culturelle comme le souligne DESIRAT Claude : « *Dans l'Algérie de*

¹¹ GRANDGUILLAUME Gilbert, arabisation et politique linguistique au Maghreb.

¹² Khaoula Taleb IBRAHIMI, les Algériens et leur(s) langue(s).

1892, le français, langue maternelle, était principalement implanté dans les villes »¹³. Le concept de : ‘langue de l’envahisseur’ n’a pas mis le français de côté, car il constituait la langue de l’acquisition du savoir et de la scolarisation, c’est de cette période, que date la francisation de l’école.

Le français après l’indépendance était considéré, comme une dépendance culturelle à la France, ce qui a obligé le jeune gouvernement à en sortir avec une solution pour l’indépendance culturelle : et là, l’arabisation, qui a attendu 1978, pour être effectuée complètement dans l’Ecole Fondamentale. L’opération n’a pas été facile et elle a rencontré des problèmes didactiques comme : une meilleure connaissance de la langue française par les élèves : « jusqu’en 1978, date effective de l’application de l’Ecole Fondamentale totalement arabisée, la dualité linguistique caractérisait le système scolaire, c’est-à-dire que pour un tiers des classes l’enseignement se faisait entièrement en langue arabe, alors que dans les deux-tiers restants, l’enseignement se dispensait simultanément en langue arabe et en français pour les matières scientifiques »¹⁴.

La langue française est la mieux connue par la génération de l’indépendance, comme l’affirme Foudil CHERIGUEN : « la quasi-totalité de la population née à partir de 1962 a bénéficié d’un enseignement en français puis progressivement, d’un enseignement de français ». Ce même auteur revient pour dire que cette langue occupe ainsi un statut plus officiel que celui décrit par les chartes législatives : « Hormis les sciences sociales, arabisées relativement tôt, une grande partie de l’enseignement supérieur se fait aujourd’hui encore en français. Bien que relégué officiellement au rang de langue étrangère, les textes ne lui accordent pas moins une mention implicite dans les Chartes (même si le terme n’est jamais cité : les Chartes utilisent « langues étrangères » ou « autres langues ». elles évitent soigneusement d’employer « langue française »¹⁵.

¹³ DESIRAT Claude, la langue française au 20^{ème} siècle.

¹⁴ IBRAHIMI Taleb Khaoula, les algériens et leur (s) langue (s).

¹⁵ CHERIGUEN Foudil, politiques linguistiques en Algérie. In : Mots, septembre 1997, p :66

Houari BELLATRECHE revient sur la question de l'ambiguïté du statut du français, compte tenu de son enseignement depuis la 4^{ème} année du système classique et dès la 3^{ème} année du cycle primaire après l'arrivée de la réforme scolaire qui a débuté en : 2006/2007, pour lui : « *son statut réel en Algérie demeure ambigu. Même s'il est qualifié de langue étrangère, il continue d'être une langue de travail et de communication dans différents secteurs (vie économique, monde de l'industrie et du commerce, l'enseignement supérieur, laboratoire de médecine et de pharmacie, médias, etc.)* »¹⁶.

Il cite à son tour, Sebaa qui confirme que : « *Sans être langue officielle, la langue française véhicule l'officialité. Sans être la langue d'enseignement, elle reste la langue de transmission du savoir. Sans être la langue identitaire, elle continue à façonner l'imaginaire culturel collectif de différentes formes et par différents canaux. Et sans être la langue d'université, elle est la langue de l'université. Dans la quasi-totalité des structures officielles de gestion, d'administration et de recherche, le travail s'effectue encore essentiellement en langue française* »¹⁷. Donc le français constitue une utilité en ce qui concerne les administrations, pour effectuer le travail, les générations nouvelles n'ont fait que poursuivre le chemin de celles qui les ont précédés, car comme nous l'avons déjà dit, la génération de la période de l'indépendance ont été plus formés et instruits en langue française qu'en langue arabe et surtout dans le domaine de la gestion d'un bureau dans une institution quelconque. Ces analyses rejoignent les propos de GRAND GUILLAUME qui insiste sur le fait que : « *A l'indépendance, tout le corps de fonctionnaires (...) avait une meilleure connaissance du français que de l'arabe ; bien plus, la connaissance de cette dernière langue était souvent nulle* »¹⁸.

A ces chercheurs s'ajoute Kh. Taleb IBRAHIMI pour affirmer que : « *Actuellement le français n'est pratiquement plus enseigné que comme une langue étrangère, au même titre que l'anglais, l'allemand ou l'espagnol. Dans*

¹⁶ BELLATRECHE Houari, l'usage de langue française en Algérie, cas d'étude : le secteur bancaire.

¹⁷ Sebaa, 2002, 85

¹⁸ Gilbert GRAND GUILLAUME, arabisation et politique linguistique au Maghreb.

l'enseignement supérieur, le français reste prépondérant dans les filières scientifiques et technologiques (...) la langue française reste prépondérante à l'usage dans la vie économique du pays, les secteurs économique et financier fonctionnant presque exclusivement en français. Elle occupe encore une place importante dans les mass médias écrits ; ce sont les quotidiens et périodiques algériens en langue française qui ont la plus large diffusion »¹⁹.

Conclusion :

Il est bien évident que l'arabe scolaire et le français sont deux langues très différentes, que ce soit au niveau de leur historique ou de leurs statuts actuels, mais cela ne peut signifier l'évidence de leur emploi réel dans les divers domaines de la vie.

¹⁹ IBRAHIMI Khaoula Taleb, les algériens et leur (s) langue (s).

Deuxième partie :
L'enquête effectuée

Chapitre3 : Analyse quantitative

Introduction :

Dans ce chapitre, nous tentons de mener des analyses pour nous renseigner avec des données bien claires sur les degrés et fréquences de l'usage de l'arabe scolaire et du français au niveau de l'unité postale de la wilaya de Constantine.

1. Application des grilles d'analyse :

Grille d'analyse des documents écrits :

Nombre total des Docs écrits en Ar. Sc. et en Fr. 42	Documents écrits en arabe Total : 12			Documents écrits en français Total : 30		
	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage	
		%/12 Docs	%/42 Docs		%/30 Docs	%/42 Docs
Correspondances	11	91.66 %	26.19 %	24	80%	57.14 %
Instructions	00	0%	0%	01	3.33%	2.38%
Notes de service	00	0%	0%	02	6.66%	4.76%
Procès verbaux	00	0%	0%	02	6.66%	4.76%
Décisions	00	0%	0%	01	3.33%	2.38%
Ordres de mission	01	8.33 %	2.38 %	00	0%	0%

Cas de l'entête :

Types	Langues	Nombre :	Entête en Ar. Sc.		Entête en Fr.		Entête en Fr. et en Ar. Sc.	
			nombre	%/42	nombre	%/42	nombre	%/42
Correspondances	Ar. Sc.	11	/	/	/	/	11	26.19
	Fr.	24	/	/	06	14.28	18	42.85
Instructions	Ar. Sc.	/	/	/	/	/	/	/
	Fr.	01	/	/	01	2.38	/	/
Notes de service	Ar. Sc.	/	/	/	/	/	/	/
	Fr.	02	/	/	01	2.38	01	2.38
Procès verbaux	Ar. Sc.	/	/	/	/	/	/	/
	Fr.	02	/	/	02	4.76	/	/
Décisions	Ar. Sc.	/	/	/	/	/	/	/
	Fr.	01	/	/	01	2.38	/	/
Ordres de mission	Ar. Sc.	01	01	2.38	/	/	/	/
	Fr.	/	/	/	/	/	/	/
Total :			01	2.38	11	26.18	30	71.42

Procédure d'analyse :

Nous avons construit des tableaux présentant les valeurs que nous avons dégagé, selon la démarche suivante : nous avons compté le nombre des documents écrits en arabe scolaire (12 documents) et des documents écrits en français (30 documents), pour donner dans chaque type d'écrits, le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des documents écrits en arabe scolaire ou en français, puis par rapport à la totalité des documents

Prenons à titre d'exemple le cas des correspondances :

-nous avons 11 correspondances écrites en arabe scolaire :

- Pourcentage par rapport aux documents écrits en arabe scolaire :

$$\left. \begin{array}{l} \text{Soit } 12 \rightarrow 100\% \\ \text{Et } 11 \rightarrow x \end{array} \right\} \text{ de ce fait : } x = \frac{100 \times 11}{12} = 91.66\%$$

- Pourcentage par rapport à la totalité des documents :

$$\left. \begin{array}{l} \text{Soit } 42 \rightarrow 100\% \\ \text{Et } 11 \rightarrow x \end{array} \right\} \text{ de ce fait : } x = \frac{100 \times 11}{42} = 26.19\%$$

-nous avons 24 correspondances écrites en français :

- Pourcentage par rapport aux nombre des documents écrits en français :

$$\left. \begin{array}{l} \text{Soit } 30 \rightarrow 100\% \\ \text{Et } 24 \rightarrow x \end{array} \right\} \text{ de ce fait : } x = \frac{100 \times 24}{30} = 80\%$$

- Pourcentage par rapport à la totalité des documents :

$$\left. \begin{array}{l} \text{Soit } 42 \rightarrow 100\% \\ \text{Et } 24 \rightarrow x \end{array} \right\} \text{ de ce fait : } x = \frac{100 \times 24}{42} = 57.14\%$$

Nous avons de cette façon traduit les données en pourcentage et nous les avons mis dans des tableaux récapitulatifs, pour pouvoir analyser les cas différents par partie.

Grille d'analyse du questionnaire :

N°	Qu1	QU2					Qu3					Qu4			Qu5			Qu6			Qu7			
		O P 1	O P 2	O P 3	O P 4	O P 5	O P 1	O P 2	O P 3	O P 4	O P 5	A r. S c.	F r e s 2	L	A r. S c.	F r e s 2	L	A r. S c.	F r e s 2	L	A r. S c.	F r e s 2	L	
M1	logistique					x		X					X			X		X				X		
M2	Exploitation postale				X			X					X			X		X				X		
M3	Service du personnel				X			X					X		X			X						X
M4	Services postaux		x						X				X		X		X							X
M5	Services administratifs			X				X						X	X				X					X
M6	Inspection générale		x					X					X			X				X				X
M7	Service inspecti				X				X				X			X		X			X			X

Sexe masculin

		on																						
	M 8	Poste et services financiers				x		X					X		X		X				X			
	M 9	Administration générale et moyens				x	X						X		X		X				X			
	M 10	Inspection			X		X						X		X		X				X			
	M 11	/			X				X				X	X			X				X			
	M 12	Administration générale et moyen			X		X						X		X		X				X			
Total :			0	2	1	6	3	1	7	3	1	0	0	4	8	2	3	7	1	5	6	0	6	6
Sexe féminin	F 1	/			X		X						X		X		X				X			
	F 2	Bureau ressources humaines				X	X						X		X		X						X	
	F 3	Service moyens généraux				X		X						X		X		X					X	

F 4	Gestion des ressources humaines				X			X						X		X			X			X	
F 5	Service personnel			X				X						X		X			X			X	
F 6	Services postaux		X										X		X			X				X	
F 7	Personnel					X		X					X		X			X				X	
F 8	Personnel				X			X					X		X			X				X	
F 9	Personnel				X				X				X		X			X				X	
F 10	Services financiers			X				X					X		X			X				X	
Total :		0	1	2	5	2	1	7	1	1	0	0	4	6	1	8	1	0	9	1	0	5	5

Nous avons coché la case de la réponse choisie par chaque questionné pour obtenir le nombre total des questionnés qui ont choisi la même réponse, afin d'obtenir des résultats pertinents.

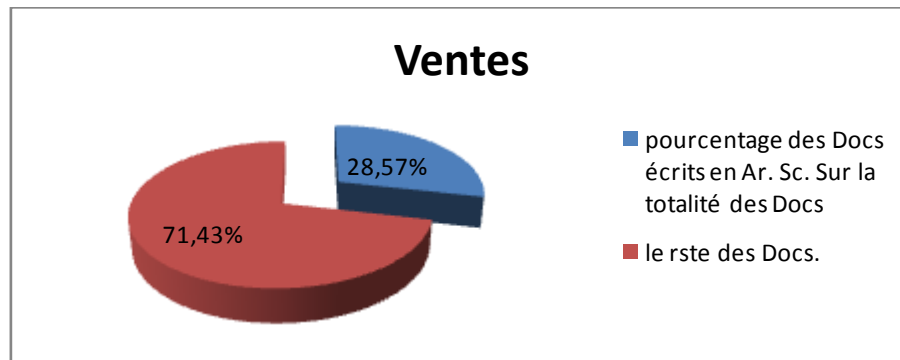
2. Présence de l'arabe scolaire au niveau de la poste :

- Analyse :

Tableau présentant les nombre et les pourcentages des documents écrits en arabe scolaire sur l'ensemble des documents écrits :

Nombre total des Docs écrits en Ar. Sc. et en Fr. 43	Documents écrits en arabe Total : 12		
	Nombre	Pourcentage	
		%/12 Docs	%/42 Docs
Correspondances	11	91.66 %	26.19 %
Ordres de mission	01	8.33 %	2.38 %
Total :			28.57%

Représentation du pourcentage des écrits en arabe scolaire sur le nombre total des écrits

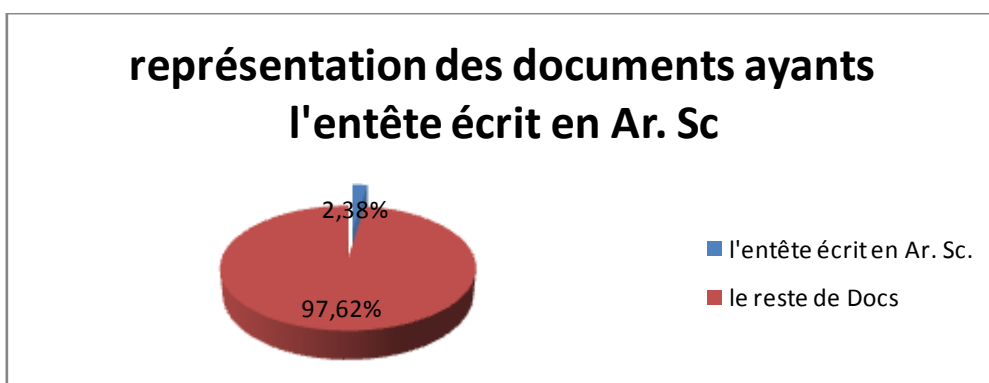


Interprétation et commentaire :

Nous pouvons remarquer que les documents écrits en arabe scolaire sont au nombre de **12/42** documents, ce qui donne **28.57%** de la totalité et qui est un peu plus que le quart de l'ensemble des documents. Cette proportion est plus que le quart, mais elle reste considérable.

Cas de l'entête :

Types	Langues	Nombre :	Entête en Ar. Sc.	
			nombre	%/42
Correspondances	Ar. Sc.	11	/	/
Ordres de mission	Ar. Sc.	01	01	2.38
Total :		12	01	2.38



Interprétation et commentaire :

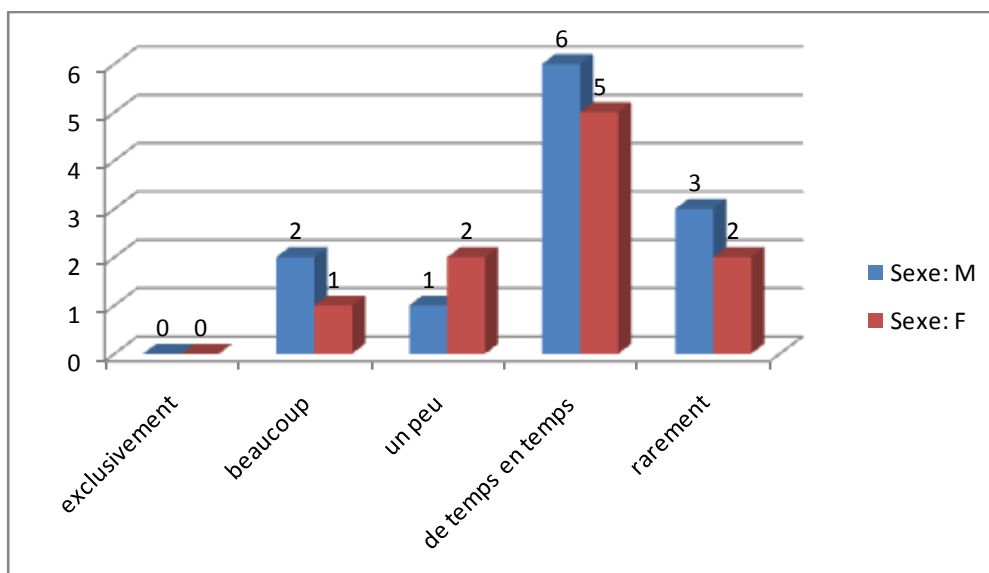
Nous observons que sur l'ensemble des 43 documents, nous n'avons qu'un seul document ayant l'entête écrit en arabe scolaire (**1/42**) et qui constitue le pourcentage de **2.38%**, ce qui est très peu par rapport à l'ensemble. En examinant ce cas, nous pouvons dire que ce pourcentage constitue une quantité très réduite.

Résultats de l'application de la grille d'analyse au questionnaire :

A- Utilisation de l'arabe scolaire :

Numéro de l'option	Sexe	Nombre :
Option 01	M	0
	F	0
Option02	M	2
	F	1
Option03	M	1
	F	2
Option04	M	6
	F	5
Option05	M	3
	F	2

Représentation des réponses des employés postaux sur le degré d'emploi de l'arabe scolaire



Interprétation et commentaire :

Nous pouvons voir que :

La réponse par : « *utilisation exclusive* » de l'arabe scolaire n'a été choisie par aucun questionné des deux sexes. (0/22 questionnés)

La réponse par : « *beaucoup* » a été choisie par 2/12 hommes et une seule femme (1/10).

Pour l'option : « *un peu* », elle était choisie par un seul homme sur 12 et choisie par 2 femmes sur 10.

La réponse « *de temps en temps* » a été la plus fréquente, nous avons enregistré 6/12 hommes questionnés et 5/10 femmes, ce qui constitue la moitié des questionnés des deux sexes.

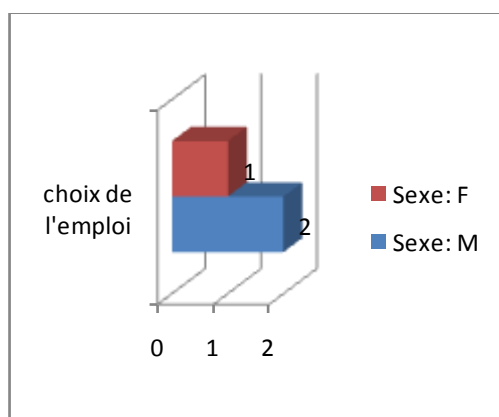
Le choix de la réponse : « *rarement* » est moyen, car elle a été plus choisie que les autres options et moins choisie que la réponse par « de temps en temps ». (3/12 hommes et 2/10 femmes).

Ces données nous informent que la réponse la plus choisie entre celles proposées est « de temps en temps » ; ainsi l'arabe selon les réponses des employés n'est jamais utilisé « exclusivement ».

B- Obligation et choix de l'emploi de l'Ar. Sc.

Emploi de l'Ar. Sc.	Sexe :	Obligation de l'emploi	Choix de l'emploi
	M	0	2
	F	0	1

Représentation de l'obligation et le choix de l'emploi de l'Ar. Sc. tout seul ou avec le Fr. par une graphique :



Interprétation et commentaire :

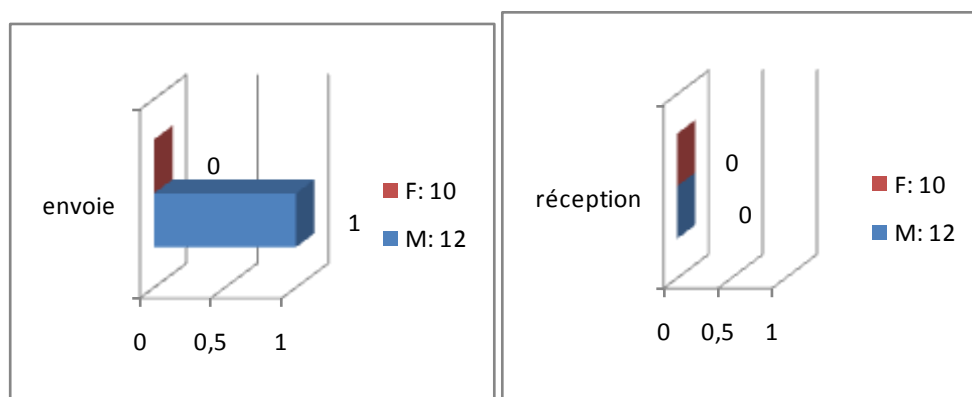
Aucun questionnaire des deux sexes n'a répondu qu'il est obligé de travaillé en arabe scolaire (0/22 questionnés).

Le choix de l'emploi de l'arabe a été sélectionné, mais seulement par 2/12 hommes et 1/10 femmes questionnés. Nous pouvons attentivement noter que pour les employés, l'emploi de l'arabe n'est pas obligatoire, mais son choix se fait parfois. Même s'il est peu représenté.

C- L'emploi de l'Ar. Sc. dans les écrits administratifs envoyés et reçus :

Emploi de l'Ar. Sc. tout seul	Sexe :	Docs envoyés	Docs reçus
	M	1	0
	F	0	0

Représentation de l'emploi de l'Ar. Sc. Dans les docs envoyés et recus :



Interprétation et commentaire :

Dans l'envoi des documents en arabe, un seul homme questionné a choisi l'option (1/12) et aucune femme ne l'a choisie (0/10).

Dans la réception, aucun questionné n'a choisi l'arabe comme langue de réception de documents (0/22 questionnés). Ce résultat est très intéressant car l'option de l'emploi de l'arabe scolaire en envoyant et en recevant un écrit administratif n'est pas prise en considération par les employés, elle est plutôt ignorée par la plupart.

- Conclusion :

Si nous examinons la situation, il nous apparaît que l'arabe bien qu'il constitue une langue dite obligatoire au niveau de l'administration, il lui manque l'application réelle de cette notion, car toutes les données prouvent que l'arabe est moins pratiqué que le français pour les employés, vu le fait qu'il n'a été même pas pris en considération dans quelques cas, tel que l'emploi exclusif, qui n'a eu de sélection par aucun questionné des deux sexes. Ainsi peu d'employés n'adhère à la description de langue obligatoire, que ce soit en envoyant un document ou en le recevant.

Cela nous pousse à dire qu'il faut revoir le statut réel de l'arabe scolaire au niveau de cette institution, qui ne semble pas avoir réussi à s'imposer, du même que son exigence qui reste indifférente pour la majorité des employés.

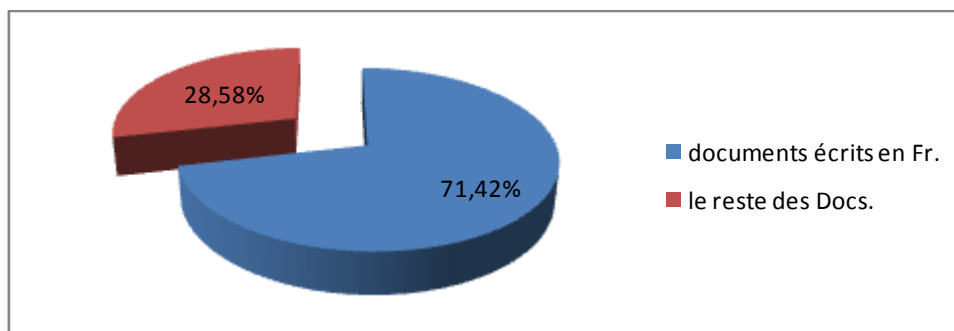
3. Présence du français au niveau de la poste :

- Analyse :

Tableau figurant la Présence du Fr. dans le nombre total des Docs :

Nombre total des Docs écrits en Ar. Sc. et en Fr. 42	Documents écrits en français Total : 30		
	Nombre	Pourcentage	
		%/30 Docs	%/42 Docs
Correspondances	24	80%	57.14%
Instructions	01	3.33%	2.38%
Notes de service	02	6.66%	4.76%
Procès verbaux	02	6.66%	4.76%
Décisions	01	3.33%	2.38%
Total :			71.42%

Représentation du pourcentage des écrits en français sur le nombre total des écrits



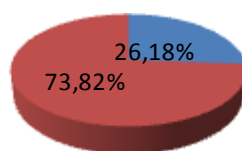
Interprétation et commentaire :

Il apparaît que sur l'ensemble des documents (42), **30** sont écrits en langue française, ce qui constitue **71.42%** de la totalité, qui est une proportion élevée, un peu moins que l'ensemble moins quart. L'emploi de la langue française dans les documents est augmenté.

Cas de l'entête des documents:

Types	Langues	Nombre	Entête en Fr.	
			nombre	%/42
Correspondances	Fr.	24	06	14.28
Instructions	Fr.	01	01	2.38
Notes de service	Fr.	02	01	2.38
Procès verbaux	Fr.	02	02	4.76
Décisions	Fr.	01	01	2.38
Total :			11	26.18

représentation de l'emploi du Fr. dans l'entête des Docs



■ entête écrit en Fr.
■ le reste des Docs.

Interprétation et commentaire :

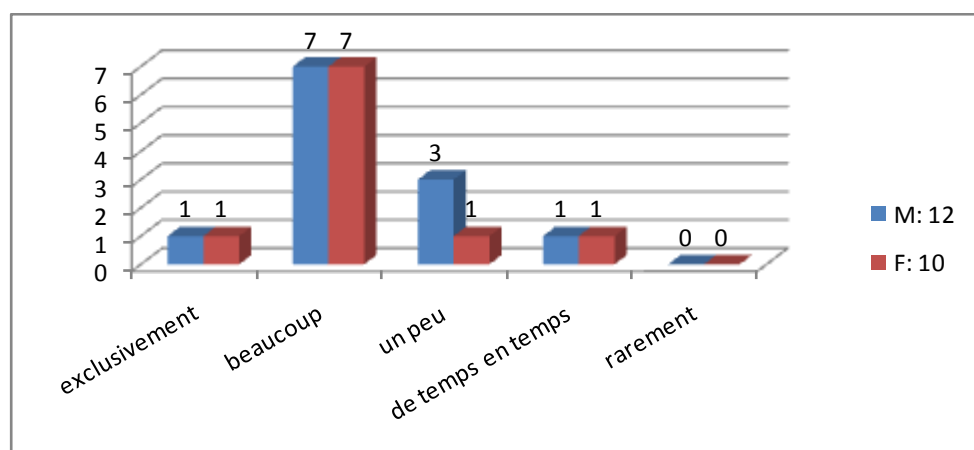
Le nombre des documents qui ont un entête écrit en français est au **11/42** et ce qui constitue la proportion de **26.18%** qui dépasse le quart de l'ensemble. Cette proportion dépasse le quart de la totalité des documents, elle est peu, mais notable.

Résultats de l'application de la grille d'analyse au questionnaire :

A- Utilisation du Fr. par les employés :

Numéro de l'option	Sexe	Nombre :
Option 01	M	1
	F	1
Option 02	M	7
	F	7
Option 03	M	3
	F	1
Option 04	M	1
	F	1
Option 05	M	0
	F	0

Représentation des réponses des employés postaux sur l'emploi su Fr.



Interprétation et commentaire :

Le choix : « *exclusivement* » a été fait par 2 questionnés, un homme (1/12) et une femme (1/10).

La proposition : « *beaucoup* » est la plus sélectionnée par plus que la moitié des hommes (7/12) et par la majorité des femmes questionnées (7/10).

La troisième option : « *un peu* » a été peu choisie par les hommes (3/12) et elle a été faite par une seule femme (1/10).

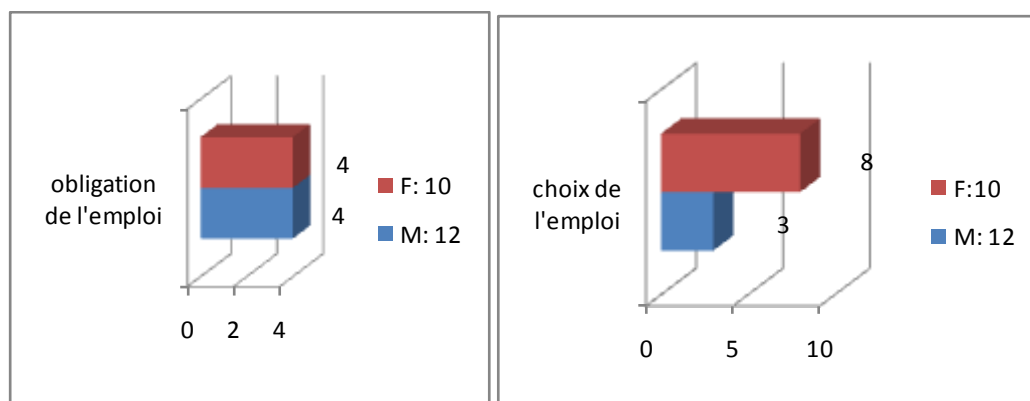
La réponse « *de temps en temps* » n'a été faite qu'une seule fois par les deux sexes 1/12 hommes et 1/10 femmes.

L'option : « *rarement* » n'a été choisie par aucun questionné (0/22 questionnés). Nous pouvons clairement constater que le choix de l'emploi du français : « beaucoup » est le plus élevé parmi les choix présentés dans cette catégorie, ainsi le choix : « exclusivement » a été quand même choisi, par contre le choix « rarement » n'a pas été une option à considérer par les employés.

B- Obligation et choix de l'emploi du français

Emploi du Fr.	Sexe :	Obligation de l'emploi	Choix de l'emploi
	M	4	3
	F	4	8

Représentation de l'obligation et du choix de l'emploi du français :



Interprétation et commentaire :

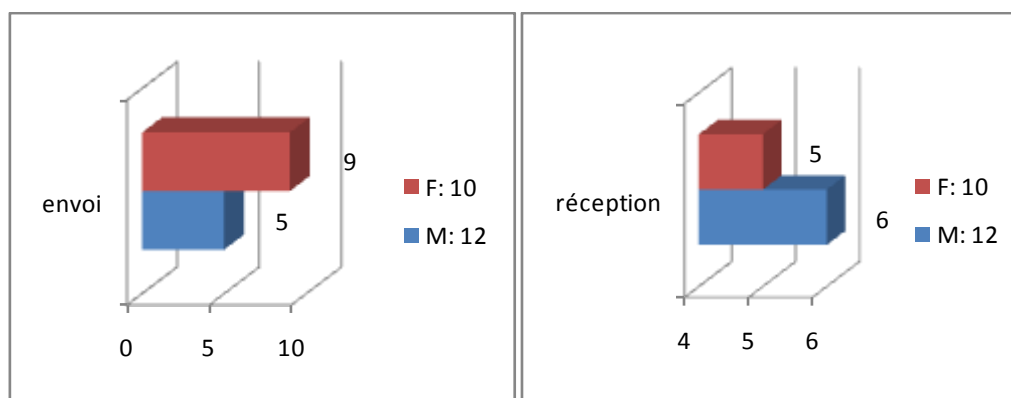
Pour l'obligation nous pouvons clairement voir que **4** questionnés de chaque sexe l'ont choisie.

Quant au choix de l'emploi, **8/10** hommes questionnés l'ont sélectionnée, ce qui constitue plus que le quart de l'ensemble, quant aux femmes, **3/10** l'ont sélectionnée. Pour l'obligation de l'emploi, le choix du français est plus ou moins élevé et considérable. En outre, pour la possibilité de choisir le français comme langue de travail, le nombre des hommes questionnés qui ont opté pour cette proposition est très élevé par contre aux femmes qui l'ont peu sélectionnée.

C- L'emploi du français dans les écrits administratifs envoyés et reçus par les questionnés:

Emploi du Fr.	Sexe :	Docs envoyés	Docs reçus
	M	5	6
	F	9	5

Représentation de la présence du français dans les documents envoyés et reçus par les employés:



Interprétation et commentaire :

Le quart de l'ensemble des hommes questionnés ($9/12$) ont opté pour le français comme langue d'envoi de documents et la moitié de l'ensemble des femmes l'ont choisie ($5/10$)

Pour la réception des documents $5/12$ hommes et $6/10$ femmes ont choisi le français. Pour la majorité des hommes questionnés, l'envoi des documents se fait en français, ainsi que pour la moitié de l'ensemble des femmes interrogées, ce qui signifie qu'elle joue un rôle très important et sa présence est nécessaire. Pour le cas de la réception, presque la moitié de l'ensemble des questionnés a opté pour le français, ce qui est considérable et important.

- Conclusion :

La langue française, constitue donc un outil très important dans le fonctionnement du travail des fonctionnaires, même si elle n'est pas très fréquente dans l'entête des documents, mais au niveau du corps, elle atteint la proportion la plus élevée, en plus pour presque la moitié des informateurs, elle est considérée comme une langue obligatoire et elle est largement choisie en tant que langue d'envoi et de réception de documents. Cela nous renseigne sur les besoins qui poussent les employés à utiliser le français et non pas une autre langue. De même les employés pensent, selon les résultats obtenus, que l'emploi du français est une

nécessité, vu que plus de 70% des documents sont rédigés en langue française, ce qui rend sa maîtrise indispensable.

4. Présence simultanée de l'arabe scolaire et du français au niveau de la poste :

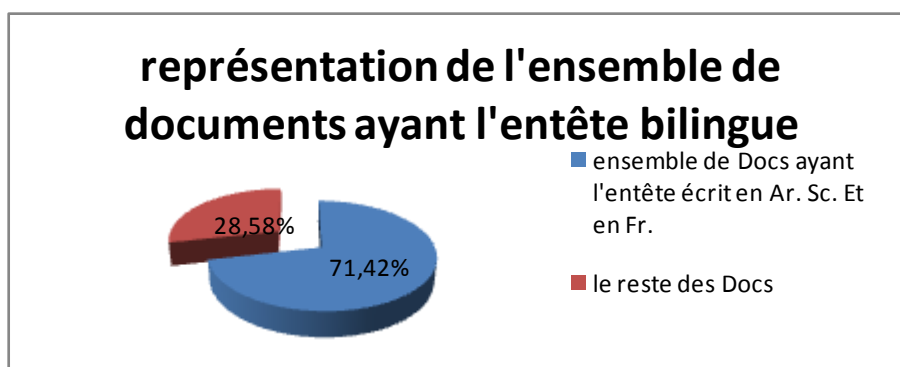
- Analyse :

L'ensemble des documents écrits :

Il n'existe pas dans la totalité des documents obtenus, un document dont le corps figure en arabe et en français

Cas de l'entête :

Types	Langues	Nombre	Entête en Fr. et en Ar. Sc.	
			nombre	%/42
Correspondances	Ar. Sc.	11	11	26.19
	Fr.	24	18	42.85
Notes de service	Fr.	02	01	2.38
Total :			30	71.42



Interprétation et commentaire :

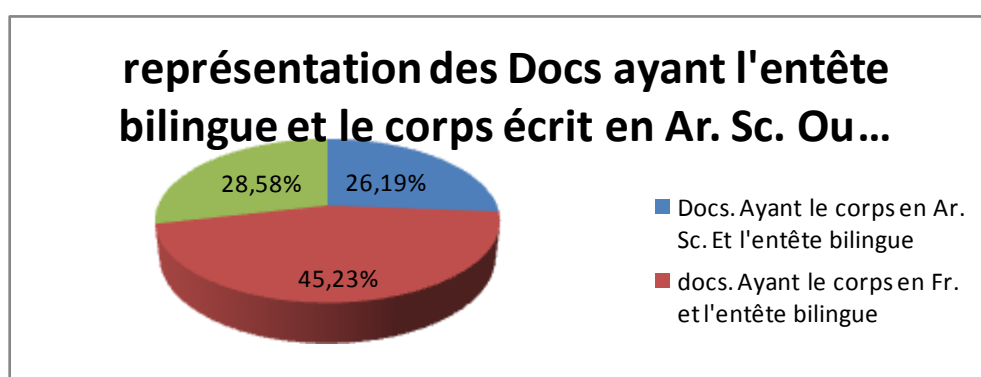
Nous remarquons d'abord l'absence de documents à corps bilingue.

L'ensemble de documents ayant l'entête bilingue est au nombre de **30/42** et de la proportion de **71.42%** et elle constitue la majorité dans ce cas.

Dans le cas de l'entête, l'emploi des langues en question est le plus fréquent.

Catégorisation des documents ayant l'entête bilingue par rapport à la langue du corps :

Types	Langues	Nombre :	Entête en Fr. et en Ar. Sc.		Docs ayant le corps en Ar. Sc. Et l'entête bilingue	Docs ayant le corps en Fr. et l'entête bilingue
			nombre	%/42		
Correspondances	Ar. Sc.	11	11	26.19	26.19	/
	Fr.	24	18	42.85	/	42.85
Notes de service	Fr.	02	01	2.38	/	2.38
Total :			30	71.42	26.19	45.23



Interprétation et commentaire :

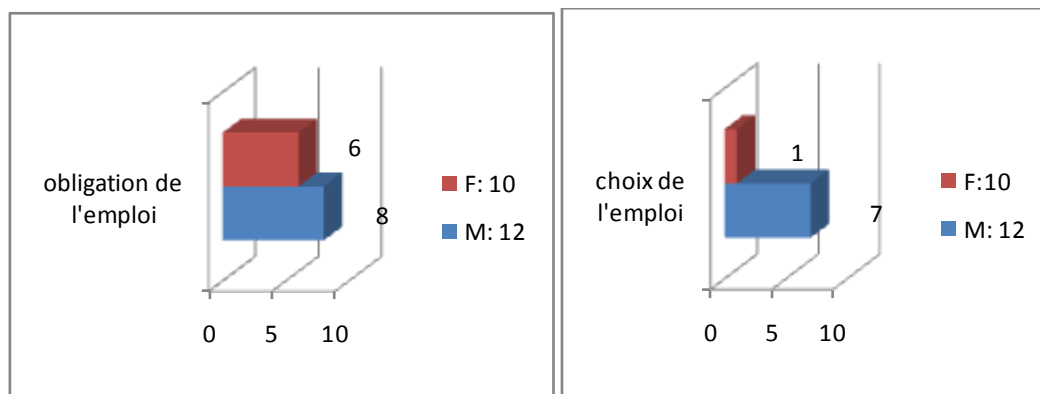
Le nombre des documents ayant le corps en arabe scolaire et l'entête bilingue est de **11/42**, ce qui constitue **26.19%**, le quart de la totalité.

Le nombre des documents ayant le corps en français et l'entête bilingue est au nombre de **27/42** ce qui constitue **45.23%**, ce qui est un peu moins que la moitié. Les documents écrits en arabe scolaire et ayant l'entête bilingue sont minoritaire que les documents ayant le corps écrit en français et l'entête bilingue qui se reproduisent souvent.

A- Obligation et choix de l'emploi des deux langues : arabe scolaire et français par les questionnés :

Emploi simultané de l'Ar. Sc. et le Fr.	Sexe :	Obligation de l'emploi	Choix de l'emploi
	M	8	7
F	6	1	

Représentation de l'obligation et du choix de l'emploi simultané de l'arabe scolaire et du français :



Interprétation et commentaire :

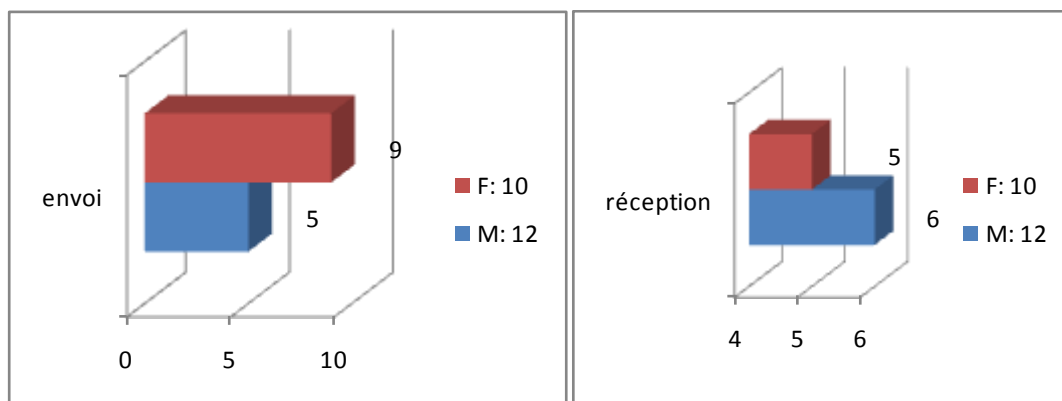
Pour l'obligation de l'emploi des langues : **8/12** des hommes ont choisi cette option, ce qui dépasse l'ensemble moins quart, ainsi plus que la moitié des femmes ont choisi cette réponse (**6/10**).

En ce qui concerne le choix de l'emploi des deux langues, **7** hommes sur les 12 questionnés l'ont choisi, et **1/10** en ce qui concerne les femmes. L'obligation du travail en deux langues est confirmée par un nombre élevé d'hommes questionnés et un nombre considérable de femmes, de même que pour le choix de l'utilisation simultanée des deux langues, sauf que pour les femmes cela est nié du fait que la sélection de cette option n'a été faite que par une seule femme.

B- L'emploi simultané de l'arabe scolaire et le français dans les écrits administratifs envoyés et reçus par les employés :

Emploi de l'Ar. Sc. et le Fr.	Sexe :	Docs envoyés	Docs reçus
	M	6	6
F	1	5	

Représentation de la présence simultanée de l'arabe scolaire et du français dans les documents envoyés et reçus :



Interprétation et commentaire :

En envoi : $5/12$ des hommes ont confirmé l'emploi des deux langues, ce qui est un peu moins que la moitié et $9/10$ des femmes qui fait presque l'ensemble des femmes questionnées.

Dans le cas de la réception : $6/12$ des hommes et $5/10$ des femmes ont choisi la simultanéité de l'emploi des deux langues, ce qui constitue la moitié de l'ensemble de tous les questionnés. Nous notons que pour l'envoi des documents, la confirmation de l'emploi des deux langues a été faite par la moitié des hommes questionnés et la majorité des femmes, ce qui est très important, car il en ressort nettement que l'emploi des deux langues lors de l'envoi d'un écrit administratif est très fréquent. Quant à la réception la moitié des deux sexes ont opté pour l'emploi de l'arabe scolaire et le français et cela est notable.

- Conclusion :

Nous concluons dans cette partie que la simultanéité de l'emploi de l'arabe scolaire et du français est très important au niveau de la poste, vu le taux des documents ayant l'entête bilingue, qui a constitué la proportion la plus élevée dans sa catégorie, bien que, cela n'ait pas été détecté dans le corps d'aucun document, qui avait pour langue soit l'arabe, soit le français. En plus, les employés trouvent que l'emploi des deux langues est nécessaire, d'autres le trouvent obligatoire, du fait que les institutions auxquelles ils appartiennent, ont besoin de fonctionnaires connaissant ou maîtrisant les deux langues en même temps, cela est valable aussi

bien pour l'envoi que pour la réception des documents. De ce fait, nous pouvons en tirer le résultat suivant : l'emploi de l'arabe scolaire ou du français tout seul n'est pas satisfaisant que dans les cas cités précédemment, au contraire la maîtrise des deux langues par l'employé lui donne plus d'avantage et lui donne la possibilité de s'en sortir dans n'importe quelle situation linguistique.

Conclusion :

Il résulte de ce chapitre les conclusions suivantes :

- La connaissance de l'arabe est réclamée, mais elle n'est pas nécessaire ou indispensable pour effectuer le travail.
- La connaissance du français, par contre est obligatoire et sa maîtrise constitue un atout pour l'employé.
- La connaissance des deux langues en même temps est favorable pour l'employé, car elle lui permet de bien mener son travail selon les besoins des différentes situations.

Conclusion générale :

Notre travail s'est penché sur l'usage de l'arabe scolaire et du français, dans une institution publique, appartenant à l'Etat : l'Unité Postale de la wilaya de Constantine. Nous pouvons également situer l'enquête en 2009/2010 vu le fait qu'elle a été menée dans cette période et faite sur un corpus comportant des documents rédigés en 2009/2010.

Nous pouvons confirmer que dans les documents utilisés au niveau de la poste, il est évident pour un employé d'apprendre et de maîtriser la langue française, ainsi il est bénéfique de connaître l'arabe scolaire de façon à pouvoir l'employer selon les cas et les nécessités du travail.

Cette maîtrise de deux langues permet un bon fonctionnement de leur travail, de mieux le gérer et ne pas courir le risque de ne pas parvenir à se débrouiller dans une des deux langues en question.

Cette particularité que nous avons pu établir est d'un côté, une richesse, car un employé postal peut effectuer son travail dans deux langues, ce qui est une caractéristique très positive et prouve qu'il a la capacité de faire appel à la langue qu'il désire, et de contrôler son répertoire linguistique.

D'un autre côté, notre étude nous amène à des interrogations à propos du statut de l'arabe et du français. La langue arabe qui est dite : "officielle" apparaît moins efficace et importante, en dépit de son rôle plus ou moins intéressant, et dans un endroit pareil, elle cède plutôt sa place au français qui est plus dynamique pour la majorité des employés.

Ces conclusions ont trait à un ensemble de questions, si l'employé effectue mieux son travail en français, quelle est l'efficacité de l'emploi de l'arabe ? Est-ce qu'il mérite le statut qu'on lui recommande et quelle est la valeur de son officialité ?

De même, lorsque nous observons les résultats tirés à propos de l'usage du français, nous notons que le français occupe un rôle très important au niveau de la poste, mais il ne parvient pas à être nommé "langue de travail" par l'Etat qui insiste sur l'appellation de "langue étrangère". Alors qu'elle est une langue proche

des Algériens, sans tenir compte de la source d'où elle provient et la manière dont elle a été imposée, elle constitue un mode d'emploi très particulier, quand elle est utilisée par des individus particuliers et dans des circonstances et endroits spécifiques.

Ainsi, la majorité des employés préfèrent la maîtrise et l'usage des deux langues dans leur travail, de façon optionnelle, la maîtrise de l'arabe scolaire ou du français est bonne, la maîtrise des deux est mieux, ce qui signifie que nous pouvons les appeler des fonctionnaires "bilingues". Ces derniers représentent le personnel de cet organisme étatique, même si cela ne convient pas aux intentions gouvernementales qui obligent l'emploi de la langue arabe dans les administrations comme seule langue du travail, ils utilisent une autre langue que l'arabe ce qui est interdit du point de vue législatif.

En conséquence, nous mettons l'accent sur l'inadéquation des règlements pris par l'Etat à propos des langues utilisées dans les institutions étatiques, avec les réalités vécues et l'application de ces notions. En effet, l'examen des faits, nous éclairent sur le rapport entre la décision et son application. Il semble que le lien entre les deux s'interrompt, ce qui peut mener à des contradictions et même à des conflits.

Enfin, nous avons choisi ce domaine pour pouvoir décrire des réalités linguistiques, dans une institution publique et ce dans le but de mieux comprendre les pratiques langagières dans la réalité et la vie de l'administration algérienne.

Bibliographie :

BEAUD Michel, l'art de la thèse, Casbah Editions, Alger, 1999,2005.

BOYER Henri, Introduction à la sociolinguistique, Ed : Dunod, 2001.

BOYER Henri (Dir), Sociolinguistique Territoire et objet, Ed : Delachaux et Niestlé, Paris, 1996.

CALVET Louis-Jean et DUMONT Pierre, L'enquête sociolinguistique, l'Harmattan, 1999.

CHERRAD-BENCHEFRA Yasmina, « *La diglossie arabe à travers le discours colonial* », Des langues et des discours en question, les cahiers du SLADD, troisième édition, septembre 2009.

DE SAUSSURE Ferdinand, cours de linguistique générale, Ed : ENAG, Alger, 2004.

DERRADJI Yacine, « *vous avez dit langue étrangère le français en Algérie* », les cahiers du SLADD, N°1, Algérie, 1994.

DESIRAT Claude et HORDE Tristan, La langue française au 20^{ème} siècle, Ed : Bordas, Paris, 1976.

Dictionnaire : Le Robert, Paris, 1994.

DUBOIS Jean, GIACOMO Mathée, GUESPIN Louis, MARCELLESI Christiane, MARCELLESI Jean-Baptiste, MEVEL Jean-Pierre, Dictionnaire de la linguistique, Larousse-Bordas, 2002.

GRAND GUILLAUME Gilbert, Arabisation et politique linguistique au Maghreb, Ed :G.-P. Maisonneuve et Larose, 1983.

MOREAU Marie-Louise (Dir), Sociolinguistique : Concepts de base, Ed : MARDAGA, Belgique, 1997.

QUEFFELEC. A, DERRADJI. Y, DEBOV, SMAALI-DEKDOUK. D, CHERRAD-BENCHEFRA. Y, Le français en Algérie, Bruxelles, Duclot.

TALEB IBRAHIMI Khaoula, Les algériens et leur(s) langue(s), Ed : El-Hikma, Alger, 1994.

Articles sur internet :

BELLATRECHE Houari, L'usage de la langue française en Algérie, Cas d'étude ; le secteur bancaire. In : Synergies Algérie, n°8- 2009, pp.107-113.

CHERIGUEN Foudil, Politiques linguistiques en Algérie. In : Mots, septembre 1997, N°52. Politique linguistiques. PP. 62-73.

Sitographie :

http://www.tlfq.ulval.ca/AXL/afrique/algérie-3politique_ling.htm.

Annexes :

Documents écrits :

Questionnaires :